

## **Allocation pour impotents**

Actuellement l'AI octroie une allocation pour impotents (API) à toute personne handicapée ayant besoin d'aide pour accomplir les actes ordinaires de la vie quotidienne. Le montant de cette allocation varie en fonction du degré d'impotence (faible, moyen et grave).

## **Comment fonctionne le budget d'assistance ?**

Lorsqu'une personne bénéficie du budget d'assistance, son allocation pour impotents est remplacée par un **budget d'assistance personnel** qui tient compte du temps d'aide dont la personne handicapée a besoin. Celui-ci est évalué par l'office AI.

Avec ce montant alloué la personne handicapée engage et rémunère le personnel dont elle a besoin.

Le budget d'assistance est innovateur, car il reconnaît le droit de la personne handicapée de **choisir son lieu de vie et les personnes qui l'accompagneront dans sa vie quotidienne.**

## **Projet pilote et après ?**

Le budget d'assistance est un projet pilote qui a été lancé par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en 2006 pour une durée de 3 ans (celle-ci a été prolongée d'une année afin de permettre à la Confédération d'entreprendre les démarches administratives nécessaires pour cette nouvelle prestation). 221 personnes y participent.

Après un bilan intermédiaire positif en juin 2007, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'élaborer un projet de modification de la loi sur l'assurance-invalidité en vue d'une procédure de consultation.

Malheureusement, le Conseil fédéral a écarté de ce budget les personnes sous tutelle et les mineurs (alors qu'elles en font partie dans le projet pilote), prétextant que ces personnes ne sont pas à même de vivre une vie autodéterminée et d'exercer une responsabilité individuelle.

**Par cet appel, nous revendiquons une égalité de traitement et demandons que TOUTE personne en situation de handicap ait droit à une alternative au système d'aide traditionnel.**

**Délai : 15 janvier 2009**

*Nous vous remercions vivement de votre soutien !*

Pour plus d'informations: [www.fassis.net](http://www.fassis.net)